

AOÛT-SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple • Un But • Une Foi

PRIMATURE



BULLETIN

TRIMESTRIEL DU SAP

**DISTRIBUTION DE CASH AUX
MÉNAGES EN INSÉCURITÉ
ALIMENTAIRE**

**ÉVOLUTION DES CULTURES
SATISFAISANTE DANS
LA PLUPART DES ZONES
AGROÉCOLOGIQUES**

**BAISSE DU NIVEAU DU FLEUVE
SÉNÉGAL PAR RAPPORT À
L'ANNÉE HYDROLOGIQUE
2022-2023**

**DÉFICIT FOURRAGER
PRÉOCCUPANT DANS LE
DÉPARTEMENT DE PODOR**

**PRÉSENCE MASSIVE
D'OISEAUX GRANIVORES DANS
LES PÉRIMÈTRES RIZICOLES
DANS LES DÉPARTEMENTS DE
DAGANA ET MATAM**

SOMMAIRE

1. SITUATION ALIMENTAIRE.....	4
1.1. Rappel des résultats du Cadre Harmonisé de mars 2023 en période de soudure.....	4
1.2. Bilan à mi-parcours des réalisations du PNR 2023	4
1.2.1. Assistance alimentaire aux ménages.....	4
1.2.2. Assistance Nutritionnelle	5
1.2.3. Le volet renforcement de la résilience : Appui aux filets sociaux ..	5
1.2.4. L'assistance du volet pastoral	6
2. CAMPAGNE AGROPASTORALE	7
2.1. Pluviométrie	7
2.2. Évolution des Cultures	7
2.3. Situation phytosanitaire	8
2.3.1. La chenille poilue du niébé.....	8
2.3.2. La chenille légionnaire d'automne	8
2.3.3. Les sauteriaux	9
2.3.4. Insectes floricoles.....	9
2.4. Situation hydrologique	10
2.4.1. Baisse du niveau du fleuve Sénégal par rapport à l'année hydrologique 2022-2023	10
2.4.2. Impact de l'absence de crues sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des ménages vivant dans la vallée du fleuve Sénégal	10
2.5. Situation pastorale	12
2.5.1. Concentration et mouvements	12
2.5.2. Ressources en Eau	12
2.5.3. Suivi de la végétation	14
2.6. Suivi des zones à risques	15
2.6.1. Département de Matam.....	15
2.6.2. Département de Dagana.....	15
2.6.3. Département de Podor	15
3. SITUATION DES MARCHÉS	17
3.1.1. Céréales locales sèches	17
3.1.2. Riz local décortiqué	17
3.1.3. Maïs importé	18
3.1.4. Riz brisé importé non parfumé	18
3.1.5. Riz brisé importé parfumé	18
3.1.6. Légumineuses /oléagineux	18
3.1.7. Hausse de l'inflation par rapport au mois d'août 2022	19

1. Situation alimentaire

1.1. RAPPEL DES RÉSULTATS DU CADRE HARMONISÉ DE MARS 2023 EN PÉRIODE DE SOUDURE

Les résultats du Cadre Harmonisé (CH) de mars 2023 ont montré une situation alimentaire au Sénégal très préoccupante en période de soudure avec une augmentation du nombre de départements en crise passant du simple au double entre juin-août 2022 (4 départements touchés) et juin-août 2023 (9 départements concernés). Le nombre de personnes en insécurité alimentaire a également connu une hausse de 43% passant de 881 275 personnes à 1 263 288 personnes entre 2022 et 2023.

En période de soudure 2023, tous les départements de la région de Kédougou sont projetés en crise (Kédougou, Salémata et Saraya), de même que les départements de Tambacounda, et Goudiry (dans la région de Tambacounda) ainsi que les départements de Louga, Kebemer, Bambey et Gossas.

Face à cette situation un plan national de riposte (PNR) à l'insécurité alimentaire a été élaboré par le Gouvernement du Sénégal et ses partenaires, pour venir en aide aux populations affectées.

1.2. BILAN À MI-PARCOURS DES RÉALISATIONS DU PNR 2023

1.2.1. Assistance alimentaire aux ménages

L'assistance alimentaire a concerné dix (10) départements en 2023 : Ranérou, Kanel, Kédougou, Salémata, Saraya, Matam, Kanel, Goudiry, Louga et Diourbel.

TABLEAU 1 RÉCAPITULATIF DE L'EXÉCUTION FINANCIÈRE DE L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE À LA DATE DU 30 OCTOBRE 2023

MODALITÉ	Nbr benef planifié	Nbr ménages	Montants (fcfa)	Nbr Benef	Nbr ménages	Écart ménages	Montants (fcfa)	TAUX DE RÉALISATION	
	PLANIFICATIONS			RÉALISATIONS				Ménages	Financière
ASSISTANCE ALIMENTAIRE	1263288	157911	18942120000	260725	33575	6296	3685880000	21,26%	19,45%
ETAT	234210	29276	3513120000	190976	23872	5404	2864640000	82	81,5
ACF	9000	1125	135000000	1125	1125	0	135000000	100	100
PAM	78555	9819	785520000	68624	8578	892	686240000	87,36	87,36

Source : rapport provisoire de mise en œuvre du PNR 2023, SE-CNSA

Sur 1 263 288 personnes 260 725 bénéficiaires (33 575 ménages) ont été concernés par l'assistance, soit un taux de couverture de 21,26%. Sur un montant de 18 942 120 000 FCFA prévu, 3 685 880 000 FCFA ont été distribué, ce qui représente un taux de réalisation de 19,45%.

1.2.2. Assistance Nutritionnelle

Pour le volet assistance nutritionnelle le SE-CNDN a acquis une enveloppe de sept-cent-quatorze-millions (714 000 000) FCFA auprès du PAM. Les activités prévues portent sur la prévention et le traitement de la malnutrition.

La prévention de la malnutrition va concerner quatre-vingt-dix-neuf-mille onze (99 011) enfants de 6 à 23 mois et quatorze-mille-deux-cent-quarante-six (14 246) Femmes, filles enceintes et allaitante dans les départements de Matam, Ranérou et Kanel. Avec comme modalité la distribution de bon de commodité, composé d'aliment nutritif.

Le dépistage et la prise en charge de la malnutrition concerne (97 197 enfants) de 6-23 mois souffrant de MAM et MAS. Ils recevront des vivres spécialisés nutritifs (Plumpy SUP), trente-huit (38) tonnes de vivres seront distribués.

TABEAU 2 : RÉCAPITULATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET ASSISTANCE NUTRITIONNELLE

MODALITÉ	Nbr benef planifié	Montants (fcfa)	Nbr Benef	Écart	Montants (fcfa)	TAUX DE RÉALISATION	
	PLANIFICATIONS		RÉALISATIONS			Bénéf	Financière
ASSISTANCE NUTRITIONNELLE	186454	1512665274	100562	-85892	1159298430	53,93	76,64
Dépistage et prise en charge nutritionnelle des enfants âgés de 6 à 23 mois souffrant de MAM et MAS	73197	743500844	69491	-3706	390140000	94,94	52,47
Distribution de rations alimentaires complémentaires pour les Femmes Enceintes et Femmes Allaitantes (FEFA)	14246	54408430	14246	0	54408430	100	100
Prévention nutritionnelle auprès des enfants de 6- 23 mois (Blanket Feeding)	99011	714756000	16825	-82186	714750000	16,99	100

Source : rapport provisoire de mise en œuvre du PNR 2023, SE-CNSA

Sur un budget planifié de 512 665 274 FCFA, un montant de 1 159 298 430 FCFA a été exécuté à date, soit un taux de réalisation financière de 76,64%. Le nombre de bénéficiaires touchés selon les couches est de 100 562 personnes sur 186 454 bénéficiaires prévus, soit un taux de réalisation physique de 53,93%.

1.2.3. Le volet renforcement de la résilience : Appui aux filets sociaux

Pour les besoins de relèvement des personnes les plus vulnérables, l'État à travers le SE-CNDN et l'UEMOA ont appuyé ce volet dans le but de renforcer leur résilience face aux multiples chocs dont-ils font face.

TABLEAU 3 : SITUATION DE MISE EN ŒUVRE DU VOLET RENFORCEMENT DES MOYENS D'EXISTENCE

MODALITÉ	Bénéf planifié	Nbr ménage	Montants (fcfa)	Benef	Ménages	Montants (fcfa)	TAUX DE RÉALISATION	
							Bénéf	Financié
	PLANIFICATIONS			RÉALISATIONS				
ETAT	81000	10125	450 000 000	72000	9000	450000000	88,89	100
UEMOA			356 000 000					

Source : rapport provisoire de mise en œuvre du PNR 2023, SE-CNSA

Neuf-mille (9000) ménages vulnérables avec enfant de moins de cinq ans ont été appuyés à travers des filets sociaux productifs liés à l'élevage de petits ruminants ou l'aviculture.

1.2.4. L'assistance du volet pastoral

Le fond opération sauvegarde du bétail (OSB) a été activé avec un montant de 1 milliard de FCFA, pour la sauvegarde du noyau sensible du bétail.



2. Campagne agropastorale

2.1. PLUVIOMÉTRIE

Au 30 septembre 2023 le cumul saisonnier varie entre 206.6mm à Dagana et 1510.1mm au Cap Skirring. La comparaison par rapport à la normale montre une situation normale à excédentaire malgré un léger déficit vers Koungheul et Mérina Dakhar.

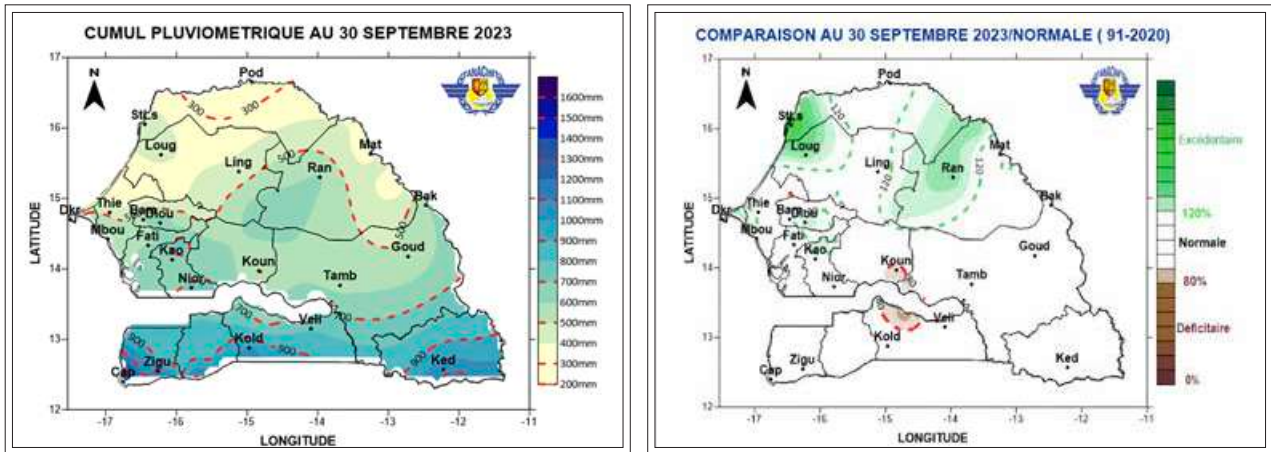


Figure 1a et b : Cumul pluviométrique au 30 septembre comparé à la normale (1991-2020)

2.2. ÉVOLUTION DES CULTURES



L'évolution des cultures est globalement satisfaisante. Au mois de Septembre, l'arachide est au stade de semis formation de gousses – gynophorisation à Louga et à Matam. Le niébé est au stade remplissages des gousses- récolte en vert à Louga pour la première vague et en maturation– floraison – ramification pour la deuxième. A Matam, le mil est en épisaison, le sorgho en montaison et le maïs en floraison. A Saint – Louis, les stades phénologiques des cultures sont échelonnées entre le développement végétatif et la ramification, alors que la pastèque est en récolte à Louga.

A Dakar dans le département de Rufisque, la première vague de semis l'arachide est au stade gynophorisation, la deuxième vague au stade fin floraison et le gombo est au stade début fructification – floraison. A Thiès, la première vague de semis de l'arachide est au stade remplissage de gousses et la deuxième vague au stade gynophorisation et début remplissage de gousses, le sorgho est en montaison – épisaison, le manioc est en bonne reprise.

A Kaffrine, le mil souna est au stade maturation des grains et floraison – fécondation, l’arachide est en maturation et remplissage, le niébé est en récolte. A Kaolack et à Fatick l’arachide est au stade de remplissage des grains, le mil et le maïs sont au stade de grains pâteux. La première vague de semis à sec du mil est au stade pleine floraison – début grainaison à Diourbel où l’arachide est au stade pleine floraison – gynophorisation – début formation de gousses, le niébé au stade développement des gousses et formation de graines et le sésame en pleine ramification.

Dans le sud à Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou, La première vague de semis d’arachide est au stade remplissage des gousses à début maturité et formation de gousse pour la deuxième. Le riz et le sorgho sont en montaison à Kédougou, le fonio et le maïs en maturité. La première vague de semis à sec du mil souna est au stade de formation grain – maturation à Sédhiou. Le sésame et le fonio sont en pleine végétation à Kolda, le riz plateau en début épiaison et le riz bas-fond en repiquage dans les vallées.

2.3. SITUATION PHYTOSANITAIRE

La situation phytosanitaire est caractérisée par des infestations de la chenille poilue du niébé, de la chenille légionnaire d’automne, de méloïdes et de sauteriaux principalement dans les régions de Thiès, Louga, Sédhiou, Saint Louis Kaffrine et Kaolack. Ces infestations sont notées sur le mil, le riz, le niébé, la pastèque, l’arachide et le maïs.

Les traitements phytosanitaires se poursuivent avec le déploiement des Unités de Protection des Végétaux (UPV) en appui aux Comités de Lutte Villageois (CLV) équipés de pulvérisateurs manuels et atomiseurs au niveau des sites concernés.

2.3.1. La chenille poilue du niébé

Des attaques de larves d’*Amsacta moloneyi* (L3, L4) sont observées sur le niébé, l’arachide et la pastèque à différents stades de développement dans les régions de Louga et Saint Louis.

2.3.2. La chenille légionnaire d’automne



Figure 2. Maïs infestés par la chenille légionnaire d’automne

Suite aux séries de prospections réalisées par les bases de Kolda et Nganda, des infestations de la chenille légionnaire d’automne (CLA) : *Spodoptera frugiperda* aux stades larvaires L4 ont été notées dans certaines localités des départements de : Bounkiling (Bona), Medina Yoro foula (bambadala,) et Malem Hodar (Khelcom Daara) occasionnant des dégâts importants sur le maïs aux stades plantule, montaison et épiaison.

2.3.3. Les sauteriaux

Au niveau des parcelles d'Asiyla, les larves d'*Anacridium melanorhodon* ont majoritairement fait leur dernière mue et atteint le stade de jeunes ailés (capacités de déplacement plus facile). Malgré l'intervention combinée des applicateurs manuels, de trois UPV et de l'hélicoptère de la DPV, d'importantes superficies n'ont pu être sauvées de la défoliation. Environ 7000 ha ont déjà fait l'objet de défoliation sur une superficie totale infestée de 15138ha.

Des infestations d'*Oedaleus senegalensis* sur l'arachide sont également signalées et traitées dans la commune de Taïba Ndiaye (département de Tivaouane).

2.3.4. Insectes floricoles



Figure3. *Psalydolytta* sp sur épis de mil

Des infestations d'insectes floricoles (*Cantharides*, *Psalydolytta* sp) sont notées sur le mil à différents stades de développement. Ces attaques ont été observées dans les départements de Kounghoul (Touba Afia), de Malem Hodar (Khelcom), de Birkilane (Toubakhama), de Mbour (Diass) et de Linguère (Thiel) entraînant des dégâts moyens sur le mil (organes florales consommés pouvant entraîner l'avortement des graines et des épis stériles).

Les traitements phytosanitaires sont effectués sur toutes les superficies infestées avec du Titan 25 EC et du Fénitrothion 400UL.

2.4. SITUATION HYDROLOGIQUE

2.4.1. Baisse du niveau du fleuve Sénégal par rapport à l'année hydrologique 2022-2023

Contrairement à l'année écoulée, dans les stations hydrologiques de Bakel, Matam et Podor (cf figures 4), le niveau du fleuve est bas. A la date du 31 août, dans les stations hydrologiques cités ci-dessus les cotes d'alertes n'ont pas été atteints ni dépassés. Cette situation ne favorise pas une bonne inondation des terres devant servir à la culture de décrue et une entrée des alevins dans les étangs.

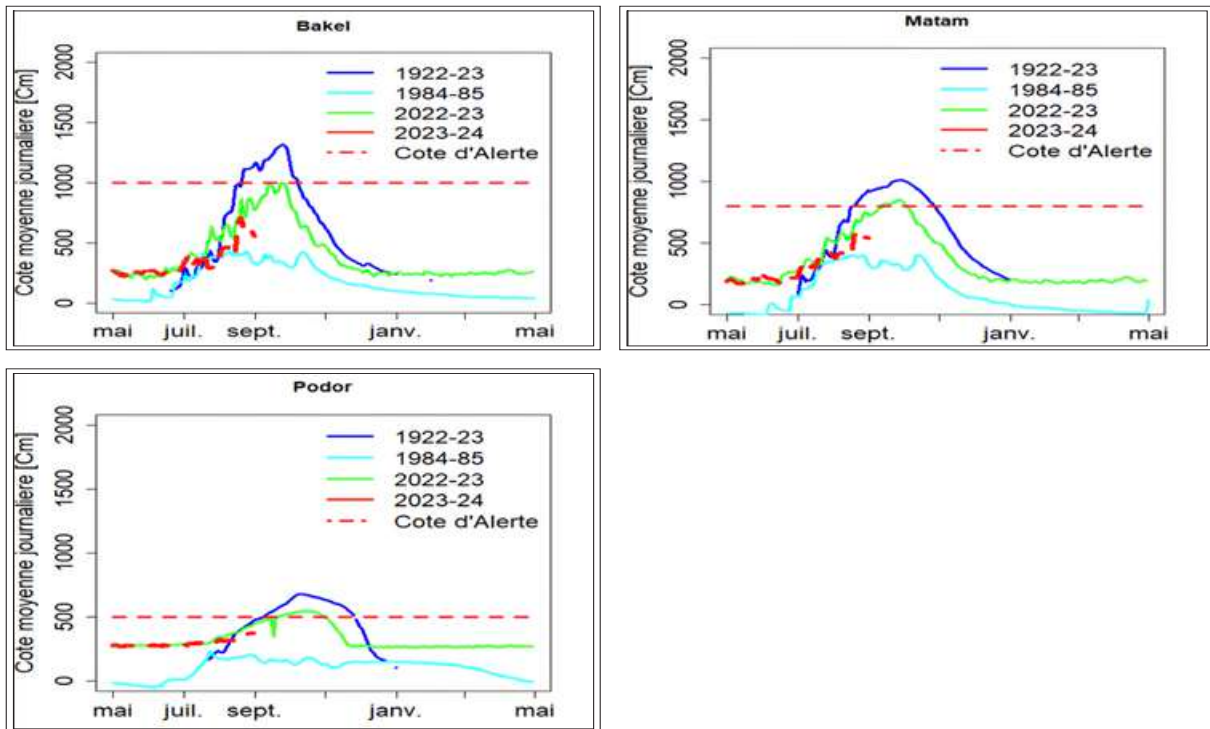


Figure 4 : niveau du fleuve Sénégal dans les stations hydrologiques de Bakel, Matam et Podor

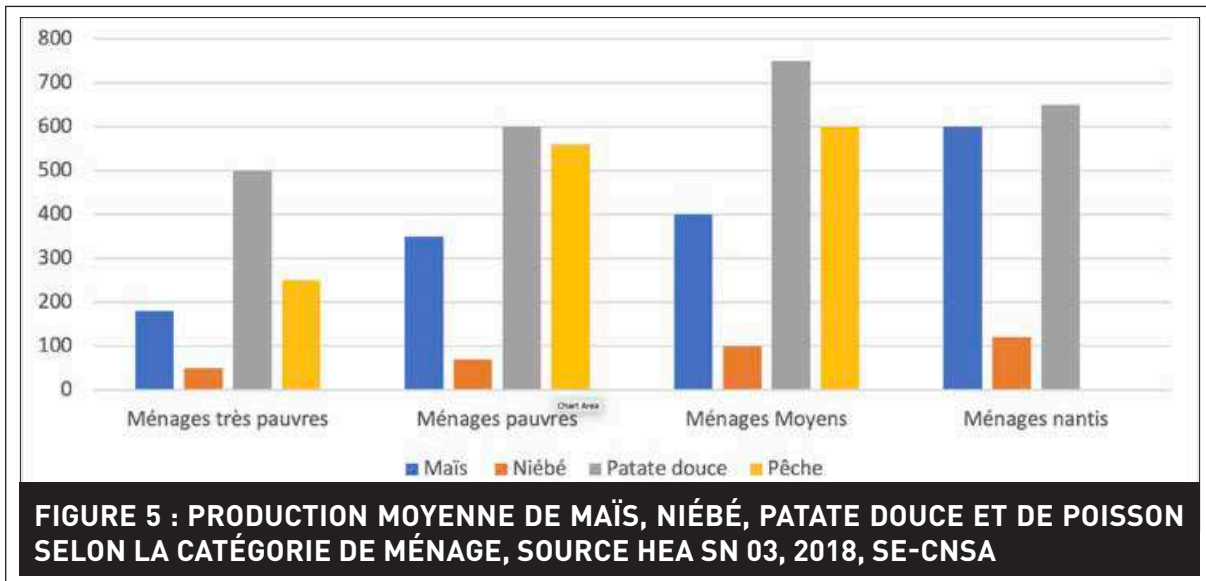
2.4.2. Impact de l'absence de crues sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des ménages vivant dans la vallée du fleuve Sénégal

L'absence de crues du fleuve Sénégal, entraînerait une réduction des terres inondées destinées aux cultures de décrues. Cette situation pourrait avoir un impact négatif sur la consommation alimentaire des ménages qui compte sur la pratique de l'agriculture de décrue et de la pêche pour se nourrir.

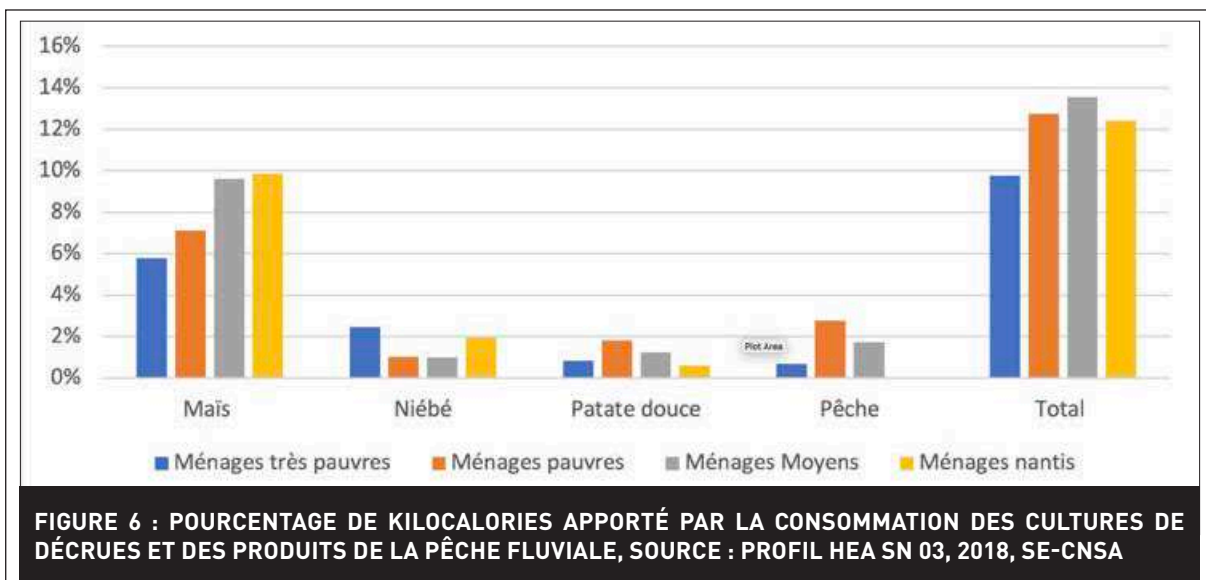
En 2018, le Groupe de Travail Household Economy Approach (GTHEA), coordonné par le SE-CNSA, a réalisé une étude dans la zone de moyens d'existence SN 03 « Vallée Riz Transfert » qui comprend le « Walo » des départements de Podor, Matam, Kanel et Bakel.

Elle a permis de montrer l'importance de l'agriculture de décrue dans l'économie des ménages de la zone. L'étude, a révélé qu'en année normale, selon le groupe socio-économique, la production de maïs d'un ménage pouvait atteindre 600 kg. Celle de la

patate douce se situer entre 500 et 750 kg en moyenne. Les captures de poissons, en moyenne étaient comprises entre 250 kg et 600 kg.



La consommation des produits représentés dans la figure 5 permettait de couvrir entre 10 et 14% des besoins en calories des ménages selon la catégorie socioéconomique (figure 6). Une réduction de la production de décrue occasionnerait une dépendance accrue des ménages aux marchés pour pouvoir se nourrir convenablement et, également une diminution des revenus issus du travail agricole. Elle affecterait également le cheptel, qui profite de la consommation des résidus de récoltes pour améliorer son état d'embonpoint.



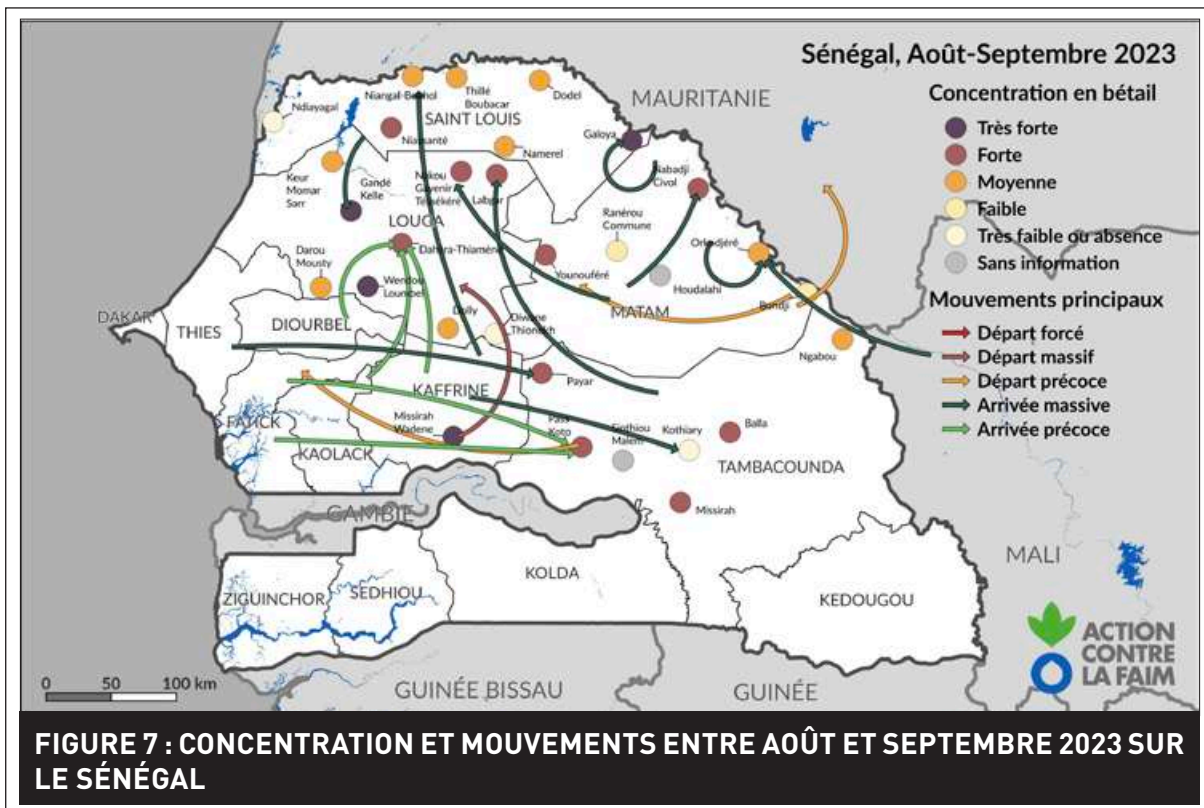
2.5. SITUATION PASTORALE

2.5.1. Concentration et mouvements

La période d'août à septembre 2023 est marquée par une forte concentration du bétail dans les régions de Tambacounda et Louga. Cependant, dans la région de Saint Louis, la concentration est restée moyenne à forte.

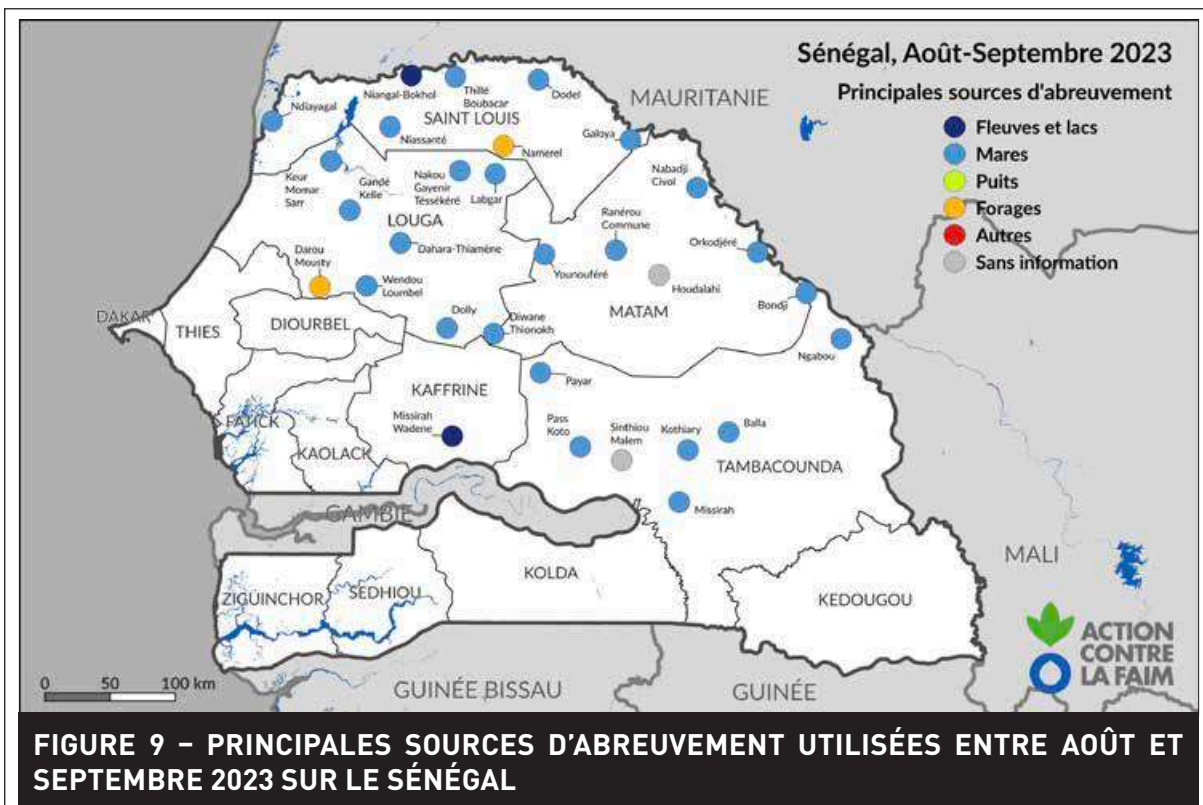
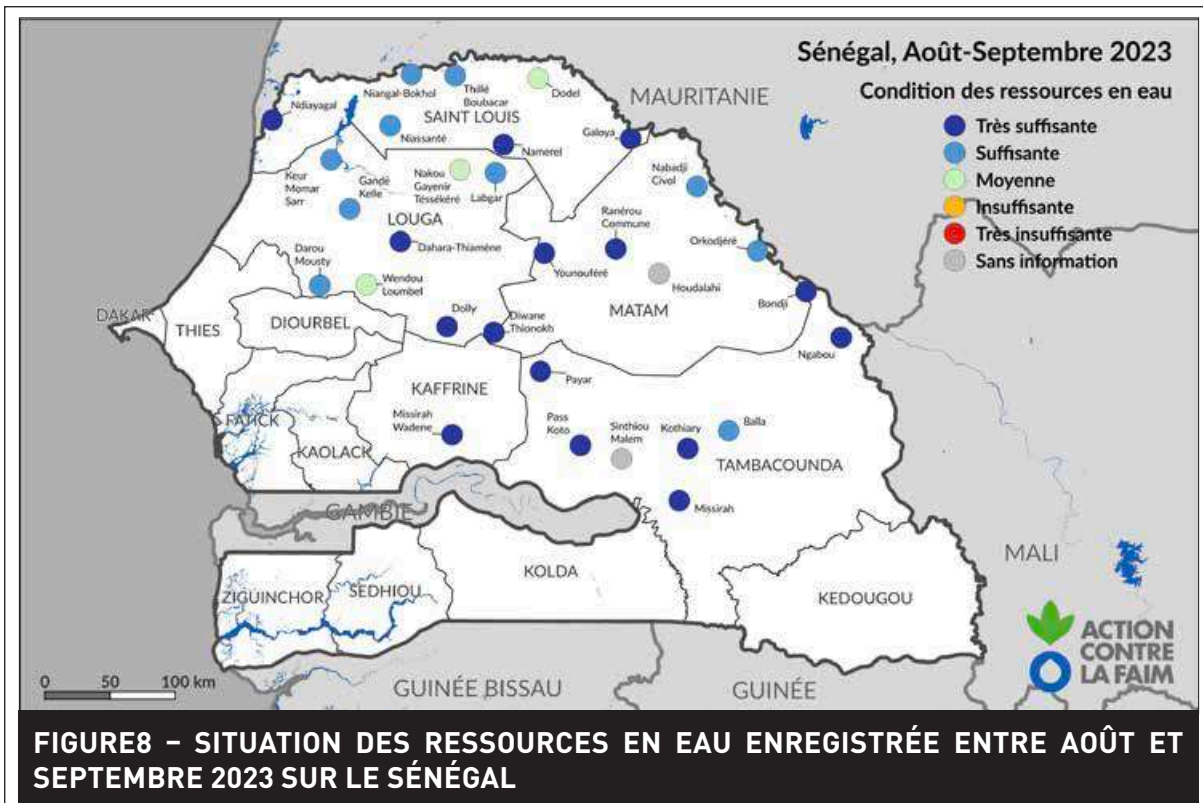
La période est marquée par trois grands mouvements du bétail. Des arrivées massives à Nakou et Labgar en provenance des régions de Matam et Tambacounda ont été signalées. D'autres arrivées massives ont été observées à Payar (en provenance de Thiès) et Kothiary (en provenance de Kaffrine). Orkadiéré et Galoya ont également enregistré des arrivées massives en provenance respectivement du Mali et de Nabadji. D'un autre côté, des arrivées précoces ont été notées à Dahra en provenance de Kaffrine et Diourbel et à Pass Koto en provenance de Fatick.

Egalement, des départs précoces sont notés de Bondji vers la Mauritanie et de Bondji vers Younouféré. En réalité tous ces grands mouvements correspondent à un retour des transhumants au niveau de leurs zones d'attache où l'hivernage s'est bien installé.



2.5.2. Ressources en Eau

Sur la période d'août à septembre 2023, la disponibilité des ressources en eau dans les sites de surveillance pastorale est globalement très suffisante à suffisante (Figure 8) avec une forte utilisation des mares (Figure 9) dans presque tous les sites sentinelles.



2.5.3. Suivi de la végétation

A la troisième décade du mois de septembre, le développement de la végétation se poursuit normalement sur l'étendue du territoire national avec des valeurs du NDVI qui sont moyennes à fortes. Cependant, dans certaines zones du département de Podor les valeurs du NDVI restent toujours faibles même si de légères améliorations sont notées (Figures 10a, 10b et 10c).

Au niveau du département de Ranérou, le profil NDVI suit la moyenne de la série historique depuis le début de la saison des pluies (Figure 2a). Par contre, le profil NDVI du département de Malem Hodar (zone agricole) est en dessous de la moyenne de la série 1999-2022 depuis la première décade de juillet (Figure 2b), il en est de même que celui du département de Goudiry en zones agricole et pastorale.

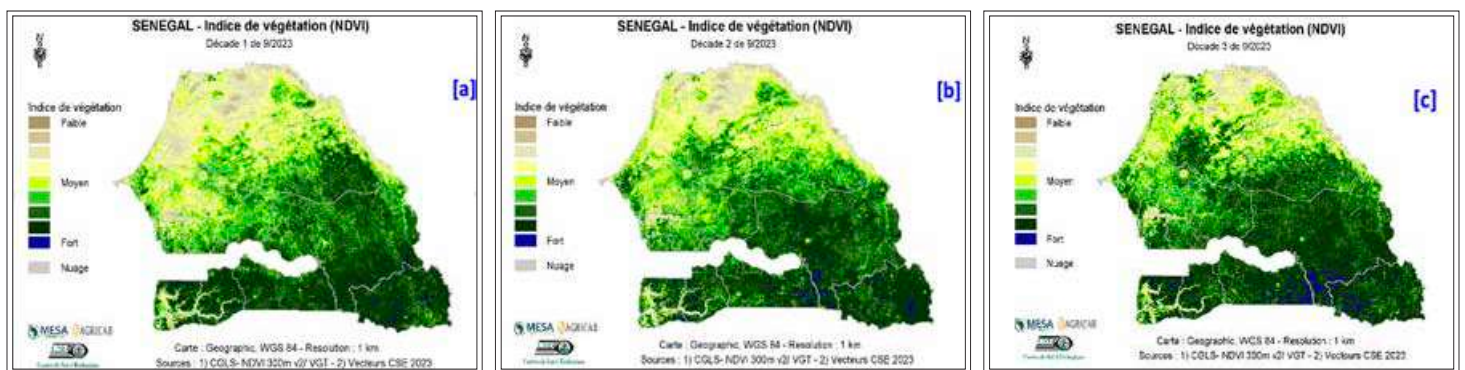


Figure 10 : Cartes du NDVI de (a) la première décade, (b) la deuxième décade et (c) la troisième décade de septembre 2023

2.6. SUIVI DES ZONES À RISQUES

2.6.1. Département de Matam

Dans le département de Matam, les cultures de contre saison occupent une place importante dans le calendrier agricole et contribuent à satisfaire une bonne partie des besoins alimentaires des ménages. Cependant, du fait de certains facteurs, la production de contre saison chaude, dominée par le riz, risque de connaître une baisse considérable.

Comparé à la dernière campagne rizicole, on estime la diminution des emblavures entre 800 et 1000 ha. Cette situation s'explique par le fait que de nombreux producteurs n'ont pas pu bénéficier des crédits de campagne auprès des institutions financières, notamment la banque agricole en raison du non remboursement des dettes de la campagne 2022-2023.

Sur le plan phytosanitaire des attaques d'insectes piqueurs suceurs ont occasionné des dégâts importants dans les périmètres rizicoles. A cela s'ajoutent les attaques des oiseaux granivores qui se multiplient et installent un sentiment d'inquiétude chez les producteurs.

La situation pastorale dans le nord de la région de Matam est également préoccupante. Le tapis herbacé s'est considérablement rétréci entraînant une transhumance précoce.

2.6.2. Département de Dagana

Dans le département de Dagana, la production de riz irrigué pourrait connaître une baisse, en raison des difficultés d'accès aux crédits de campagne auprès des banques, des inondations de périmètres rizicoles, des attaques des oiseaux granivores et des pannes de groupes motopompes (GMP).

Parmi les producteurs ayant bénéficié de crédit agricole, bon nombre d'entre eux ont reçu tardivement les financements ce qui a entraîné un non respect du calendrier cultural avec des retards dans les semis de riz. Cette année dans le département de Dagana, l'hivernage s'est installé très tôt. Les premières pluies ont coïncidé avec la période de maturation du riz occasionnant des inondations des périmètres rizicoles en maturation. La quasi-totalité de la production a été détruite.

Les attaques des oiseaux granivores ont contribué à exacerber la situation. Ainsi c'est un sentiment de désarroi total qui anime la majorité des ménages agricoles de la zone qui ont perdu presque la totalité de leurs productions.

2.6.3. Département de Podor

La situation pastorale est alarmante dans le département de Podor, notamment dans les arrondissements de Thillé Boubacar (commune de Fanaye et Ndiayène Pendao), Gamadji Saré (commune de Guédé Village, Gamadji Saré et Dodel), de Cas-Cas et de Saldé, dans le bas et moyen Diéry).

Dans ces localités, le pâturage est peu fourni. Les pluies enregistrées à la date du 07 octobre 2023 ont aggravé la situation. En effet, une bonne partie du fourrage en début de dessèchement est entrain de pourrir, occasionnant des problèmes digestifs (diarrhée) aux animaux.

Le pâturage, malgré la faiblesse de la biomasse, est assez riche avec une bonne proportion de légumineuses et assez digestible car peu lignifié ; ceci entraîne la bonne

production laitière et le bon état d'embonpoint constatés présentement. Toutefois, ces bonnes performances vont se dégrader rapidement avec l'installation de la saison sèche. Le pâturage risque de disparaître très tôt entraînant une transhumance précoce des éleveurs. Des départs en transhumance sont signalés dans la commune de Boki Dialoubé.

Sur le plan zoo sanitaire, on note beaucoup de pathologies dans la zone surtout la fièvre aphteuse ce qui va impacter négativement la saillie des animaux qui devait avoir lieu pendant cette période et les mise-bas pour la saison hivernale prochaine.

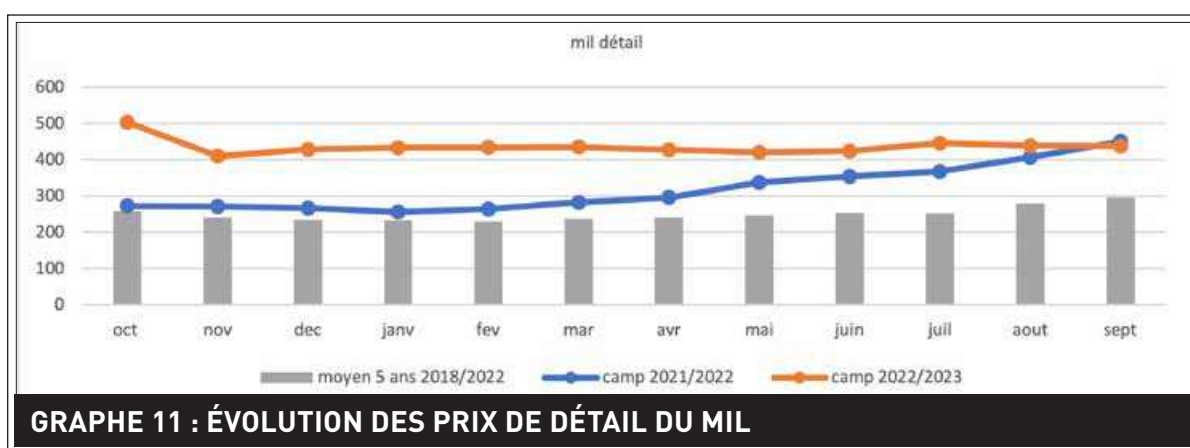


PHOTO : TAPIS HERBACÉ PEU FOURNI DANS L'ARRONDISSEMENT DE GAMADJI SARÉ

3. Situation des marchés

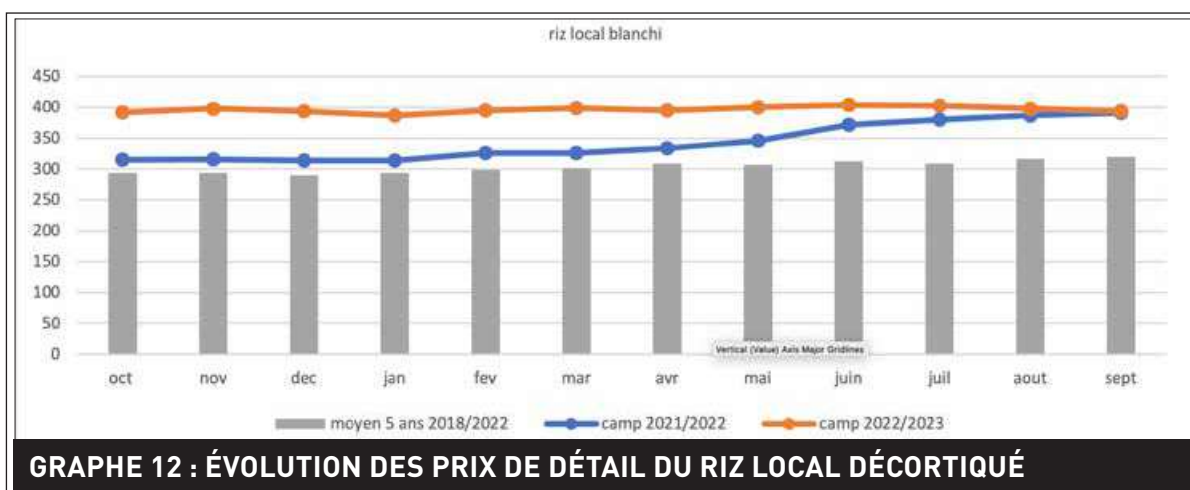
3.1.1. Céréales locales sèches

Les prix moyens mensuels de détail par kilogramme des céréales locales sèches du mois de septembre 2023, s'affichent comme suit : 440 F CFA (mil), 430 F CFA (sorgho), 335 FCFA (maïs). Les variations mensuelles, par rapport au mois d'août 2023, indiquent une relative stabilité pour tous les produits : mil (-1%), sorgho (-2%), maïs (-5%). Comparés à leurs niveaux de septembre 2022, de faibles baisses sont notées pour le mil (-3%), le sorgho (-1%) et le maïs de (-19%). Ces prix sont supérieurs aux moyennes quinquennales avec les taux de hausse de : mil (+48%), sorgho (+36%), maïs (+31%). Le niveau actuel des prix des céréales sèches atteste une tension exceptionnelle sur les marchés suivis.



3.1.2. Riz local décortiqué

Le prix moyen s'élève à 395 F CFA/kg il est demeuré stable au cours des deux derniers mois, sa valeur de septembre 2022 (+3%) est moyennement supérieur de (+23%) par rapport à la moyenne quinquennale. Cette céréale est quasiment disponible dans toutes les régions du Sénégal. Le niveau élevé de son prix s'explique par la faiblesse des stocks dans les zones d'approvisionnement contrastant avec la forte demande nationale, notamment en zones urbaines.

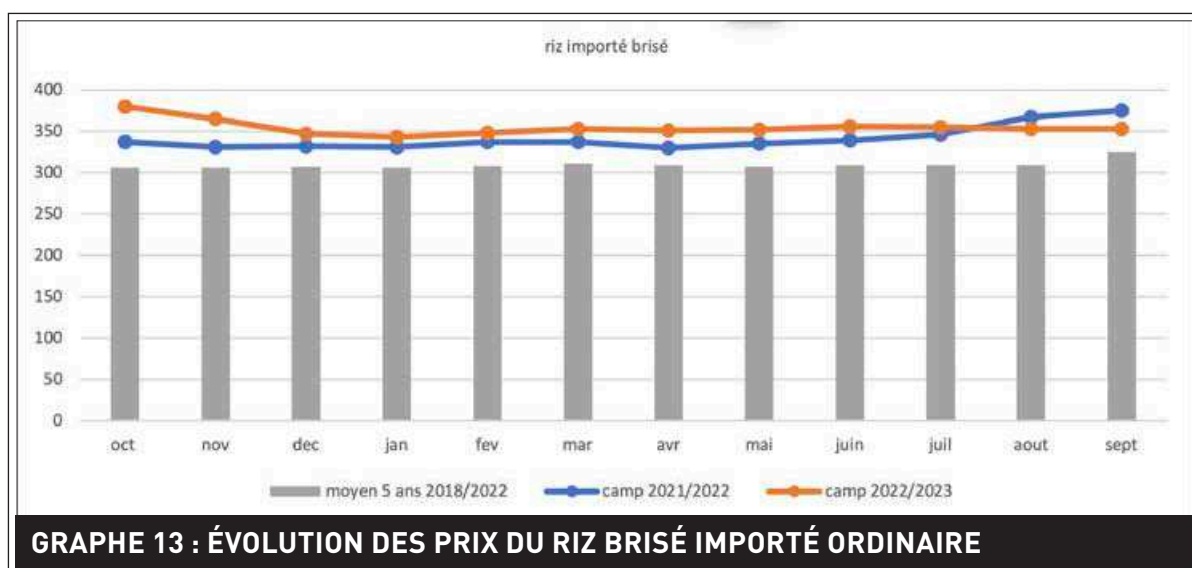


3.1.3. Maïs importé

Le prix moyen de cette céréale s'affiche à 325 F CFA/kg. Il a baissé de **3%** et de **14%** par rapport au mois passé et à l'année passée mais reste supérieur par rapport à la moyenne quinquennale de **23%**.

3.1.4. Riz brisé importe non parfume

Le prix moyen national se situe à 355 F CFA. Il est stable par rapport au mois passé. En revanche, des variations ont été observées par rapport à sa valeur annuelle (-6%) et quinquennale (+9%).



GRAPHE 13 : ÉVOLUTION DES PRIX DU RIZ BRISÉ IMPORTÉ ORDINAIRE

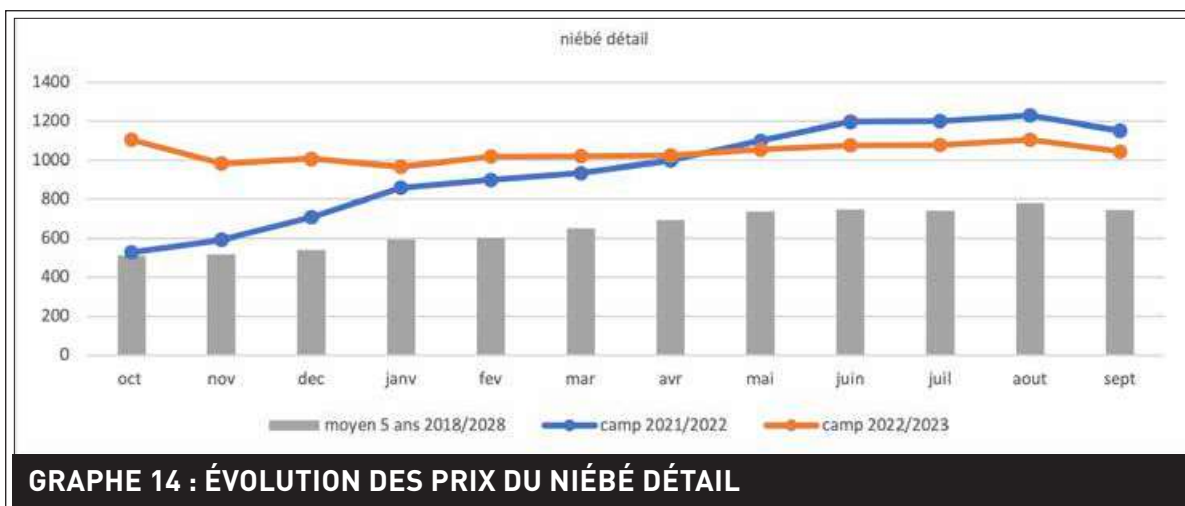
3.1.5. Riz brisé importe parfume

Le prix moyen du kilogramme est de 515 F CFA. Ce prix reste stable au cours des deux derniers mois, mais est supérieur à son coût de septembre 2022 (**+5%**) et à la moyenne quinquennale (**+14%**).

3.1.6. Légumineuses /oléagineux

Une faiblesse de l'offre du niébé local et une abondance des stocks du niébé importé marquées par un niveau élevé des prix pratiqués dans les marchés suivis ont été notées.

Les prix moyens de détail des produits de rente s'affichent comme suit : 1 045 F CFA/kg (niébé), 595 FCFA/kg (arachide coque), 1 030 FCFA/kg (arachide décortiquée). Les variations observées, par rapport aux périodes de référence, s'établissent comme suit : **-5%** (niébé), **+5%** (arachide coque), **-4%** (arachide décortiquée) par rapport à leurs cours d'août 2023, **-9%** (niébé), **+11%** (arachide coque), **+3%** (arachide décortiquée) par rapport à leurs niveaux de septembre 2022, **+40%** (niébé), **+24%** (arachide coque), **+41%** (arachide décortiquée) par rapport aux moyennes quinquennales.



3.1.7. Hausse de l'inflation par rapport au mois d'août 2022

Les prix à la consommation du mois d'août 2023 ont augmenté de 1,8%, comparés à ceux du mois précédent. Cette évolution résulte, particulièrement, de l'accroissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+3,2%) et, dans une moindre mesure, du renchérissement des services de « restaurants et hôtels » (+0,4%), des « transports » (+0,2%), ainsi que des « biens et services divers » (+0,2%). Par rapport au mois d'août 2022, les prix à la consommation se sont accrus de 5,3%.

STRUCTURE DE L'ETAT-AGENCES DES NATIONS UNIES ET ONG MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE NATIONAL DU SYSTEME D'ALERTE PRECOCE



ARM



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple ■ Un But ■ Une Foi

—
PRIMATURE



Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
Point E, Rue de Fatick x Bd du Sud, Immeuble Abdoulaye Seck, 3, 4 & 5èmes étages
Dakar, BP 27 161, Tel: + 221 33 865 30 35, mail: secnsa@secnsa.sn

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, C'EST AGIR MAINTENANT !